

# «FLASHAGRO»

## Cap' EVAL

### → Pour qui ?

Que vous soyez nouveau ou déjà dans l'enseignement agricole ou déjà dans la famille de l'enseignement agricole, cette formation concerne tous les agents de l'enseignement (technique et supérieur cours) agricole public privé sous contrat intervenant dans le processus menant à la délivrance de diplômes et de certifications du MASA dans les trois voies de formation (scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue).



### → Quand ?

La formation débute au tout début d'année 2025 : **du lundi 6 janvier au vendredi 14 février 2024**

### → C'est quoi ?

Cette formation permet de s'acculturer dans ses manières pédagogiques pour retenir **essentiellement l'approche capacitaire au sein de nos apprentissages.**

6 semaines de formation en distanciel sur la plateforme en ligne Cap'EVAL. (Vidéo, sites internet, textes complétés par des tests.). **2 heures hebdomadaires conseillées pour chaque module, soit 12 heures au total**

Le programme est donné ci-dessous :

Semaines	Intitulés	
0	Connexion et découverte de la plate-forme Cap'Eval	
1	Sens et enjeux de l'évaluation	
2	L'approche capacitaire, un levier du développement et du pouvoir d'agir	
3	Modulaire : L'appropriation du référentiel de diplôme dans la logique capacitaire	UC : Le développement et la validation d'une capacité
4	Modulaire : La conception d'une situation d'évaluation	UC : La construction d'une situation d'évaluation et la rédaction d'un sujet
5	Modulaire : Approches spécifiques (BTS, Baccalauréat STAV, CPS)	UC : L'entretien d'évaluation, la décision et la grille
6	La réglementation de la délivrance de diplômes Questionnaire de satisfaction	

**Information :** les semaines 3 à 5 sont découpées en deux parcours au choix du candidat. Les deux parcours peuvent être choisis mais un seul des deux parcours doit être validé entièrement pour recevoir une attestation. **La délivrance de l'attestation n'est pas basée sur la réussite au test mais sur la consultation de toutes les ressources d'un parcours.**

**La formation n'est pas obligatoire mais peut-être utile en cas de levée de clause suspensive ou rendez-vous de carrière pour échanger avec l'inspecteur.**

Pour davantage d'information sur la formation, n'hésitez pas à consulter le site chlorofil et la note de service en flashant le code ci-contre.



### → Comment s'inscrire ?

**Contactez votre chef d'établissement pour qu'il vous inscrive sur la plateforme jusqu'au 29 novembre 2024**

Vous recevrez vos codes de connexion à la plateforme Cap'EVAL par mail avant le début de la formation.

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

**Spelc**  
au cœur  
de l'action

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

Fédération nationale des Spelc  
 @FederationSpelc

**Vous avez un esprit libre et constructif!**

**ADHÉREZ AU SPELCS SUR:**

[www.spelc.fr/adherer](http://www.spelc.fr/adherer)

[t.lebreton@spelc.fr](mailto:t.lebreton@spelc.fr)

